



Téléphone: 03 88 74 43 33  
Télécopie : 03 88 74 35 37  
✉ [mairie-rossfeld@wanadoo.fr](mailto:mairie-rossfeld@wanadoo.fr)

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	12
Date de convocation :	04 février 2015

## Séance du 10 février 2015

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Bernadette DAMBACH, excusée,
- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à Fabrice THURNREITER,
- M. Denis OTT, excusé.

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 08/12/2014
3. Location de la chasse :
  - a) Agrément des associés du lot n° 1
  - b) Facturation des frais de criée et de publication
4. Pêche : examen des propositions de convention de gré à gré
5. Forêt : examen et adoption du programme des travaux 2015
6. Achat de terrain
7. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
8. Acte notarié achat de terrain
9. Reclassement indiciaire des agents de catégorie C : avenants aux contrats à durée déterminée
10. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

#### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

## **2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08/12/2014**

Le procès-verbal de la séance du 08/12/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

## **3. LOCATION DE LA CHASSE**

### a) Agrément des associés du lot n° 1

Conformément à l'article 25 du cahier des charges, les personnes morales sont composées d'associés. L'Association de Chasse de Rossfeld, présidée par M. Paul DREYFUS, attributaire du lot n° 1 suite à l'adjudication du 16 janvier 2015, propose les associés suivants :

- ✓ M. François HURSTEL, demeurant 50, rue Principale à ROSSFELD (67230), n° du permis de chasser 67-5-05 E délivré le 22/07/1975,
- ✓ M. Guy HURSTEL, demeurant 87B, rue des Jardins à ROSSFELD (67230), n° du permis de chasser 67-5-1521 délivré le 15/06/1992,
- ✓ M. Joseph SIDLER, demeurant Huobstrasse 27 à HUNENBERG SEE (SUISSE), n° du permis de chasser 67-1-5835 délivré le 21/08/1998,
- ✓ M. Peter STEURI, demeurant Schlosstrasse 14 à LANGNAU (SUISSE), n° du permis de chasser 67-1-5023 délivré le 04/06/1992.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces quatre associés.

### b) Facturation des frais de criée et de publication

Selon l'article 12 du cahier des charges, « les frais de publication, de criée et autres sont payés comptant par le locataire dès la signature du bail ».

Ainsi, pour le lot n° 1, les frais de publication s'élèvent à 305,02 € et les frais de criée dus au percepteur de Benfeld, à 100 €, soit un montant total à la charge de l'Association de Chasse de Rossfeld de 405,02 €

Adopté à l'unanimité.

## **4. PECHE : EXAMEN DES PROPOSITIONS DE CONVENTION DE GRE A GRE**

Les baux de pêche arrivant à échéance en 2015, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité les locataires actuels des lots 1, 2 et 3 afin de connaître leur volonté pour la signature éventuelle d'une convention de gré à gré.

Le locataire des lots n° 1 et 2 propose un montant de 350 € annuels pour chaque lot et un alevinage minimum de 600 € par an.

Le locataire du lot n° 3 propose quant à lui un montant de 250 € par an et un repeuplement de 30 % de cette somme par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions (Pascal VETTER et Fabrice THURNREITER pour la procuration reçue de Emmanuel SCHOTT) :

- ✓ décide de ne pas donner suite à ces propositions considérant que celles-ci sont trop inférieures aux montants payés auparavant, à savoir : 800 € pour le lot 1, 350 € pour le lot 2 et 525 € pour le lot 3,
- ✓ décide de mettre les 3 lots en adjudication,
- ✓ fixe la date de l'adjudication au jeudi 5 mars 2015 à 18h30 à la mairie,
- ✓ fixe les mises à prix à : 450 € pour le lot n° 1, 300 € pour le lot n° 2, 400 € pour le lot n° 3, (adopté à 10 voix pour et 3 abstentions (Pascale HIRLI-ZAGAROLI, Pascal VETTER et Emmanuel SCHOTT)),
- ✓ décide de créer une commission de location et nomme Hubert HURSTEL, Daniel KOEHLER, Roger MOSSER ainsi que Monsieur le Maire en tant que membre de cette commission. Adopté à l'unanimité.

## **5. FORET : EXAMEN ET ADOPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2015**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, président de la commission « forêt », qui présente le programme d'actions pour l'année 2015 proposé par l'Office National des Forêts, ainsi que le programme d'exploitation et l'état de prévision des coupes.

Il indique que la commission forêt propose de réduire ce programme de travaux à 15 050 €HT (au lieu de 18 250 €) en diminuant les travaux de maintenance, les travaux de protection et d'infrastructure.

Au niveau des prévisions de coupe, la commission suggère de supprimer les coupes dans la parcelle 21 et de les remplacer par des coupes en parcelle 32.

Le bilan net prévisionnel présenté par l'ONF se chiffre à 15 212 € soit un budget prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes.

Adopté à l'unanimité.

## **6. ACHAT DE TERRAIN**

Lors de la réunion du 8 décembre 2014, le conseil municipal avait chargé Monsieur le Maire de solliciter l'estimation des Domaines pour l'achat éventuel du terrain cadastré section 06 n° 10 situé au lieu-dit « Grabentheiler » d'une surface de 14,50 ares.

Malheureusement les Domaines indiquent par courrier arrivé le 31 décembre 2014 que « les opérations soumises obligatoirement à consultation du service local de France Domaine concernent exclusivement les acquisitions dont le montant est supérieur ou égal à 75 000 € et les cessions réalisées par les communes de plus de 2 000 habitants ».

Après en avoir débattu, le conseil municipal estimant que le prix de 4 000 € demandé par le propriétaire est trop onéreux, décide de lui proposer la somme de 1 500 € et la prise en charge des frais de notaire. Adopté à 12 voix pour et 1 voix contre (Pascal HURSTEL).

## **7. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'occupation gratuite de la salle des fêtes par l'Association Parents Actifs le samedi 11 avril 2015 pour l'organisation d'une boum.

## **8. ACTE NOTARIE ACHAT DE TERRAIN**

Lors de l'alignement de la rue de Neunkirch en 2003, il avait été décidé de racheter à l'euro symbolique une petite parcelle de 2 m<sup>2</sup> cadastrée section B n° 1011/0694 – Kleinfeld – 0,02 are sol dont les propriétaires inscrits au livre foncier sont : Monsieur et Madame Xavier PORCHE-DISCHERT Anne, Monsieur et Madame Jean GOELLER-Marie ENTZ, Madame Raymonde GOEPP et Monsieur Fabrice Robert Xavier. L'acte administratif n'ayant jamais été établi, il convient de régulariser cette situation afin d'incorporer cette parcelle dans le domaine public de la commune.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à acquérir cette parcelle à l'euro symbolique,
- à requérir l'élimination de ladite parcelle au livre foncier pour les chemins et voies publiques de la commune,
- à faire établir l'acte notarié par Me Laurent Wehrle, notaire à Benfeld,
- à signer tout document y afférent.

Les crédits nécessaires à l'établissement de cet acte notarié seront prévus au budget primitif 2015.

## **9. RECLASSEMENT INDICIAIRE DES AGENTS DE CATEGORIE C : AVENANTS AUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Considérant** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 fixant l'échelle indiciaire applicable aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide**

Qu'à compter du 11 février 2015 la rémunération des agents non titulaire est révisée comme suit :

Grade	Echelle	Echelon	Ancien indice brut	Ancien indice majoré	Nouvel indice brut	Nouvel indice majoré
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe non titulaire	3	10	364	338	380	350
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe non titulaire	3	4	337	319	343	324
Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles non titulaire	4	4	310	313	348	326

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

## 10. DIVERS

### **Communication :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une récente sortie en forêt avec le Président de la Commission Forêt, il a été constaté que les peupliers plantés au lieudit Platz, à hauteur des étangs, arrivent à maturité et présentent pour certains un danger en raison de leur grande taille et de leur fragilité. Il a sollicité les compétences d'un marchand de bois, les Ets Mangin, qui propose 29 €/du m3 et rachète également les couronnes pour 9 €/la tonne.

### **Abattage des arbres rue de Witternheim :**

Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux de profiter de la présence de l'entreprise Mangin pour broyer les arbres.

**Bus réseau 67 :** Monsieur le Maire informe les conseillers que le Conseil Général a remis en circulation un bus réseau 67 à raison de deux rotations par jour afin de permettre à certaines personnes de rallier la gare de Benfeld.

### **Préparation budgétaire :**

- Jeudi 12 mars à 16h00 : réunion maire/adjoins/secrétaire
- Lundi 23 mars à 19h00 : réunion de travail conseil municipal
- Mercredi 1<sup>er</sup> avril à 20h15 : conseil municipal adoption du budget

Clôture de la séance à 22h15.